Approbation des comptes

Public :	Toute personne concernée
Prérequis :	Aucun
Durée :	1 jour (7 heures)
Objectifs :	**A l'issue de la formation, le participant est capable de :** Intégrer les règles juridiques relatives à l'exploitation des comptes : Obligation de publier les comptes, les obligations préalables à l'approbation des comptes, le rôle du commissaire aux comptes, l'information des associés, le rôle de l'assemblée générale des associés, déroulement, procédure, les modalités de vote.

Programme :

Introduction : L'obligation d'approuver les comptes
Les règles communes
La publicité des comptes
L'action des tiers
Le contenu des documents en vue de l'approbation des comptes : Le rapport de gestion

Les préalables à l'approbation
La nomination d'un commissaire aux comptes
Le statut du commissaire aux comptes
Les comptes de réserve
Le rapport annuel
L'information des organes sociaux : Les associés
L'information périodique et conditionnée par l'assemblée d'approbation

L'approbation des comptes annuels par l'AG
La convocation
- Les organes de convocation
- Les règles de formes
- Les destinataires
- Le lieu de convocation

Le déroulement de l'Assemblée
- Les règles relatives à la représentation des associés
- Les modalités de vote : en assemblée, par correspondance, visio-conférence
- L'ordre du jour
- Le bureau de l'assemblée

La Tenue de l'assemblée

- Le rôle du président
- Le vote : égalité et inégalités de vote
- Le quorum
- Liberté de vote et conventions de vote
- Abus du droit de vote

Exercice pratique : Analyse de documents
Convocation
Ordre du jour
Rapport annuel
Procuration
Les questions à présenter à l'Assemblée

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Partage d'expérience.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.